



PRÉFÈTE DU GERS

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Occitanie

Auch, le 21/02/2020

Unité interdépartementale des Hautes-Pyrénées et du Gers

Le directeur régional

Subdivision environnement industriel du Gers

à

Affaire suivie par : Régis ROBERT

Courriel : regis.robert@developpement-durable.gouv.fr

Téléphone : 05 62 44 59 62

Courriel : uid-65-32.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Madame la Préfète du Gers
Bureau du droit de l'environnement
3, place du préfet Claude Erignac
32007 AUCH CEDEX

Nos réf. : 2020-32-045

Vos réf. : transmission du 05/11/19

Objet : demande d'enregistrement SEDE ENVIRONNEMENT à Castéron

Bordereau d'envoi

Désignation des pièces :	nombre :	date :
Rapport proposant un arrêté d'enregistrement pour l'exploitation, par SEDE ENVIRONNEMENT, de deux activités de compostage de déchets non-dangereux à Castéron.	1	20/02/20
Projet d'arrêté préfectoral d'enregistrement	1	/

Observation : Pour suite donner

Le projet d'AP portant enregistrement est à envoyer à :

SEDE ENVIRONNEMENT, Régent Parck II, bât 2B, 2460 voie l'Occitane 31670 LABÈGE

Pour le directeur régional et par délégation,
le chef de l'unité interdépartementale
des Hautes-Pyrénées et du Gers

Philippe BIRON